



Durée du pré avis quels sont les règles, recours pour le propriét

Par **roncin**, le **15/04/2009** à **11:27**

Bonjour,
ns avons un souci ac 1 locataire
qui ns donne son pré avis de 1 mois dit il car il est au chômage
or qd il est rentré il y a 1 an il était en cdi, puis rapidement sans travail, puis en cdd
et là il n'a pas retrouvé de travail
en + il ne peut pas vu q il s est fait opéré du genou

du coup je ne comprend pas pourquoi il ne respectera pas les 3 mois de pré avis vu q il n'a
pas retrouvé de travail

merci de m'éclairer quel recours ?

(nous avons investi ds le locatif mais ce n'est vraiment pas évident car ns ne trouvons
malheureusement q des gens q vivent de la caf ou assedic
c démoralisant)